

**COOP DE SOLIDARITÉ
MULTISERVICES MONTAUBAN
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2011**

POUR APPROBATION

COOP DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES MONTAUBAN

Rapport de mission d'examen	2
Résultats	3
État de la réserve	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 10



Marcel Perreault

Signé Perreault

COMPTABLE AGRÉÉ INC.

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

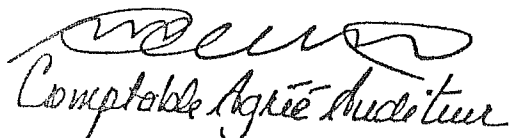
Aux membres de :

COOP DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES MONTAUBAN

Nous avons procédé à l'examen du bilan de la **COOP DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES MONTAUBAN** au 31 décembre 2011 ainsi que des résultats, de l'état de la réserve et du flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédés analytiques et entretiens portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la société.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'auditeur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptable Agréé Auditeur

Marcel Perreault,
Comptable agréé auditeur

St-Marc-des-Carières,
Le 2 avril 2012.

COOP DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES MONTAUBAN

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

Non-audité

	2011	2010
REVENUS		
Subvention de la MRC	--- \$	42 710 \$
Subvention Municipalité	15 500	4 174
Subvention - député	2 000	---
Revenus divers	<u>515</u>	<u>---</u>
	18 015	46 884
CHARGES D'EXPLOITATION		
Assurances	3 103 \$	1 766 \$
Fourniture de bureau et papeterie	440	184
Frais bancaires	3 337	148
Intérêts - dettes à long terme	6 927	---
Publicité	115	283
Services professionnels	5 722	9 275
Taxes et permis	3 689	---
Télécommunications	<u>83</u>	<u>---</u>
	<u>23 416</u>	<u>11 656</u>
(PERTE NETTE) EXCÉDENT NET	<u>(5 401)</u>	<u>35 228</u>

COOP DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES MONTAUBAN

ÉTAT DE LA RÉSERVE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

Non-audité

	2011	2010
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	---	---
EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	<u>35 228 \$</u>	<u>---</u> \$
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>35 228 \$</u>	<u>---</u> \$


COOP DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES MONTAUBAN

**BILAN
31 DÉCEMBRE 2011**

Non-audité

	2011	2010
A C T I F		
À COURT TERME		
Encaisse	17 770 \$	40 386 \$
Encaisse en fidéicomis	---	117 625
Débiteurs (note 4)	88 760	1 342
Dépôt sur achat d'immobilisation	<u>---</u>	<u>75 000</u>
	106 530	234 353
PLACEMENTS À LONG TERME (note 5)	115 000	---
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>719 547</u>	<u>---</u>
	<u>941 077 \$</u>	<u>234 353 \$</u>
P A S S I F		
À COURT TERME		
Frais courus	1 252 \$	1 250 \$
Dépôt sur parts sociales et parts privilégiées	---	115 375
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	<u>46 789</u>	<u>6 531</u>
	48 041	123 156
DETTE À LONG TERME (note 7)	501 109	73 469
SUBVENTION REPORTÉE (note 8)	235 000	---
AVOIR		
AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 9)	127 100	2 500
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve	35 228	---
(Déficit) Excédent de l'exercice	<u>(5 401)</u>	<u>35 228</u>
	<u>156 927</u>	<u>37 728</u>
	<u>941 077 \$</u>	<u>234 353 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , Administrateur
_____, Administrateur

COOP DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES MONTAUBAN

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Non vérifié

	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) bénéfice net	(5 401)\$	35 228 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(127 791)</u>	<u>40 283</u>
	(133 192)	75 511
 ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(115 000)	---
Acquisition d'immobilisations corporelles	(720 597)	---
Produit de cession des immobilisations corporelles	<u>1 050</u>	<u>---</u>
	(834 547)	---
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	478 459	80 000
Remboursement de la dette à long terme	(10 561)	---
Subventions reportées	235 000	---
Émission de capital social	<u>124 600</u>	<u>2 500</u>
	<u>827 498</u>	<u>82 500</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES	(140 241)\$	158 011 \$
ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>158 011</u>	<u>---</u>
ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>17 770</u></u> \$	<u><u>158 011</u></u> \$

Les espèces sont constituées de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2011

Non-audité

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, constituée en vertu du chapitre C-67.2 de la *Loi sur les Coopératives*, procure à ses membres utilisateurs des biens et services dans le domaine des services de proximité et de toutes autres activités connexes. La coopérative est régie par le chapitre 1 du titre 2 de la *Loi sur les coopératives*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Règles comptables :

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de la *Loi sur les coopératives* et de son *Règlement d'application*, ils s'écartent des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les raisons suivantes :

1. Avoir des membres

L'avoir des membres est présenté à l'avoir de la coopérative au lieu d'être présenté à titre d'élément du passif.

b) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode dégressive au taux suivant :

Bâtisse 4 %

c) Subventions :

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elle se rapportent.

3. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie se rapportant aux intérêts se détaillent comme suit:

	2011	2010
Intérêts versés	<u>6 927</u> \$	<u>---</u> \$

COOP DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES MONTAUBAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2011**

Non-audité

4. DÉBITEURS

	2011	2010
Parts sociales et privilégiées	--- \$	250 \$
Dépôt	2 020	---
Taxes	<u>86 740</u>	<u>1 092</u>
	<u><u>88 760</u></u> \$	<u><u>1 342</u></u> \$

5. PLACEMENTS

9136-4893 QUÉBEC INC.

	2011	2010
790 actions, catégorie F	790 \$	--- \$
100 actions, catégorie A	<u>114 210</u>	<u>---</u>
	<u><u>115 000</u></u>	<u><u>---</u></u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2011 Valeur nette	2010 Valeur nette
Terrain	99 950 \$	--- \$	99 950 \$	--- \$
Bâtisse	<u>619 597</u>	<u>---</u>	<u>619 597</u>	<u>---</u>
	<u><u>719 547</u></u> \$	<u><u>---</u></u> \$	<u><u>719 547</u></u> \$	<u><u>---</u></u> \$

COOP DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES M.C., FAUBAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2011**

Non-audité

7. DETTE À LONG TERME

	2011	2010
Emprunt remboursable par versements mensuels de 1 450 \$, incluant capital et intérêts au taux de 6 %, garanti par la Municipalité de Notre-Dame de Montauban ;	75 000 \$	75 000 \$
Emprunt à une société ;	---	5 000
Emprunt remboursable par mensualités de 4 170 \$ incluant capital et intérêts au taux préférentiel plus 1,5 %, échéant en 2031, garanti par une hypothèque immobilière de 1er rang sur l'immeuble et un cautionnement de la Municipalité de Notre-Dame de Montauban ;	389 658	---
Emprunt avec moratoire de paiement sur le capital pour les 15 prochaines années intérêts au taux de 8.25 %, garanti par la bâtisse;	<u>83 240</u>	<u>---</u>
	547 898	80 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>46 789</u>	<u>6 531</u>
	<u>501 109 \$</u>	<u>73 469 \$</u>

Les versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices sont les suivants :

2011 : 46 789 \$	2012 : 49 116 \$	2013 : 51 561 \$	2014 : 54 130 \$
2015 : 56 828 \$			

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2011**

Non-audité

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées comprennent les montants suivants :

MRC de Mékinac	40 000 \$
Caisse populaire	100 000 \$
CLD de Mékinac	30 000 \$
Fonds de soutien aux territoires en difficulté	65 000 \$

9. CAPITAL SOCIAL

L'avoir des membres de la coopérative est composé de parts sociales et de parts privilégiées.

La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'une valeur nominales de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la Loi.

Chaque membre utilisateur doit détenir une part sociale de qualification et 240 parts privilégiées. Chaque membre de soutien doit détenir une part sociale de qualification et 490 parts privilégiées. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales ou privilégiées qu'il détient. Les parts sociales et privilégiées sont payables comptant au moment de l'admission comme membre.

Le règlement de la coopérative autorise l'émission d'un nombre illimité de parts privilégiées d'une valeur nominale de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont rachetables, remboursables ou transférables selon les conditions prévues par le conseil après cinq (5) ans et en conformité avec l'article 38 de la Loi.

En fin d'exercice, les parts sont réparties comme suit :

	2011	2010
Parts sociales	124 670 \$	70 \$
Parts privilégiées	<u>2 430</u>	<u>2 430</u>
	<u>127 100 \$</u>	<u>2 500 \$</u>